

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 56 du 7 novembre 2014

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte 13

DÉCISION N° 0-13229-2014/DEF/EMM/ORG
portant création de la formation « compagnie de fusiliers marins de l'Île Longue ».

Du 1er octobre 2014

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « organisation ».*

DÉCISION N° 0-13229-2014/DEF/EMM/ORG portant création de la formation « compagnie de fusiliers marins de l'Île Longue ».

Du 1^{er} octobre 2014

NOR D E F B 1 4 5 1 8 9 9 S

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 113.4

Référence de publication : BOC n° 56 du 7 novembre 2014, texte 13.

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense - Partie réglementaire III, notamment ses articles R.* 3121-2., R. 3223-6. et D. 3223-7. ;

Vu l'arrêté n° 195 du 22 septembre 2011 modifié, fixant au sein de la marine nationale la liste des autorités militaires de premier niveau et des autorités militaires de deuxième niveau ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2013 fixant la liste des formations administratives relevant du chef d'état-major de la marine ;

Vu l'instruction n° 31/DEF/EMM/PL/ORA du 16 juin 2005 modifiée, relative à l'organisation de la force maritime des fusiliers marins et commandos ;

Vu l'instruction générale n° 14/DEF/EMM/ORJ du 24 juin 2010 relative à l'exercice du commandement et à l'organisation des forces maritimes et des éléments de force maritime ;

Vu l'instruction n° 99/DEF/EMM/ORJ du 28 juin 2010 modifiée, relative à la désignation au commandement ;

Vu l'instruction n° 73/DEF/EMM/ROJ du 6 juillet 2012 relative aux textes d'organisation relatifs aux règles d'organisation de la marine ;

Vu la décision n° 0-43537-2010/DEF/EMM/ROJ du 8 novembre 2010 fixant les formations dissoutes ou reclassées en formations élémentaires ;

Vu la décision du 15 septembre 2014 ^(A) portant délégation de signature (état-major des armées),

Décide :

Article premier.

Préambule.

La formation administrative « compagnie de fusiliers marins de l'Île Longue » (CIFUSIL ILO) est créée à Crozon à compter du 2 octobre 2014.

Formation placée sous le commandement organique du commandant la force maritime des fusiliers marins et commandos (ALFUSCO), elle est affectée à la protection des points d'importance vitale de l'Île Longue.

Article 2.
Organisation.

Le commandant de la compagnie de fusiliers marins de l'Île Longue est un officier de la marine, placé sous l'autorité du commandant de la force maritime des fusiliers marins et commandos (ALFUSCO).

La compagnie de fusiliers marins de l'Île Longue est soutenue par la base de défense du lieu d'implantation.

Article 3.
Automatisation.

Clair libellé de l'unité : CIFUSIL ILO
Code d'identification : 05SO
Implantation géographique : Crozon

Article 4.
Publication.

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
major général de la marine,*

Arnaud DE TARLÉ.